



## SÉANCE DU 21 AVRIL 2011 DE 8H45 À 13H00 HÔTEL DE COMMUNAUTÉ - SALLE DU CONSEIL

### ACTUALITÉS ET POINTS D'AVANCEMENT DES DÉMARCHES GLOBALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AGENDA 21 LOCAUX

#### CONTEXTE

Depuis 2006, le club pour le développement durable fait état des avancées des démarches communales, notamment des Agenda 21, en lien avec les outils et cadres nationaux.

Depuis cette date, deux séances ont apporté les éléments suivants :

#### 1- Plénière du 21.11.2006 : « Méthodologie pour la mise en place d'un Agenda 21 local »

En 2006, peu de collectivités de l'agglomération lyonnaise s'étaient confrontées à l'élaboration d'une démarche globale de développement durable de type Agenda 21.

Des communes pionnières (Rillieux-la-Pape, Dardilly dans le cadre de sa charte écoresponsable) ont pu témoigner de leur expérience et des difficultés rencontrées. Les échanges portèrent sur des questions telles que :

- le portage politique et la mobilisation des services,
- les modalités de mobilisation des habitants sur la question du développement durable,
- la place de la relation humaine et de la convivialité dans les démarches communales d'Agenda 21,
- le coût d'une telle démarche, le temps nécessaire pour l'élaboration d'un Agenda 21, et la difficulté de sa mise en œuvre dans les petites communes,
- les relations entretenues avec les services de la Communauté Urbaine et la cohérence des démarches communales avec l'Agenda 21 du Grand Lyon.

*Les questions posées en 2006 sont-elles encore d'actualité ? Des éléments de réponses ont été expérimentés par des communes de l'agglomération : peuvent-ils être partagés ? Les cadres nationaux, régionaux, ou autres apportent-ils des pistes de progrès ?*

## **2 - Plénière du 13.02.2008 > Évaluation des démarches de développement durable, concevoir des indicateurs pertinents**

En 2008, un groupe de collectivités dont fait partie le Grand Lyon, engage (avec le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable) la rédaction du futur « référentiel national pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux ».

Le Club DD propose à ses membres un espace d'échange sur l'évaluation. Les participants à la séance partagent une culture commune sur la logique d'amélioration continue, inhérente à un engagement de développement durable (intervention de 4D). En permettant de vérifier si l'action publique a eu de réels effets sur le territoire, ses habitants et ses activités, l'évaluation apporte sa pierre à l'édifice de l'amélioration continue. L'importance d'une évaluation stratégique, en parallèle de l'évaluation des actions, est soulignée (intervention du MEDAD).

La séance du 21 avril permettra de repérer comment les collectivités se sont mobilisées en France dans la logique d'amélioration continue :

- par la réalisation de bilans d'actions,
- par la mise en place d'observatoires d'indicateurs territoriaux
- par des approches comparatives, entre territoires ou entre collectivités (notations extra financières, par exemple),
- par des approches normatives qui amènent à se questionner sur le mode de faire : comment élaborer la stratégie ? Comment élaborer l'Agenda 21 ? Comment met-on en œuvre le développement durable dans nos actions quotidiennes (ex : norme SD 21001) ?

Quels sont les nouveaux cadres nationaux pour accompagner l'évaluation stratégique des Agendas 21, pour aider à l'élaboration des Agendas 21 ? Comment positionner les projets territoriaux en cohérence avec les objectifs de la stratégie nationale de développement durable ? Quelles sont les avancées des communes du Grand Lyon en matière d'évaluation ?

## **3 - De plus l'enquête auprès des membres du Club DD, réalisée fin 2010 – début 2011, souligne une attente forte des collectivités de faire un point sur les démarches d'Agenda 21 dans le cadre d'une séance du Club**

- en termes d'outils nationaux :
  - o l'élaboration du référentiel national d'évaluation pour des projets territoriaux de développement durable et Agendas 21
  - o la stratégie nationale de développement durable (2010-2013), et les lois Grenelle I et II
  - o le dispositif de reconnaissance national Agenda 21
- en termes d'expériences lyonnaises
  - o comment les collectivités pionnières poursuivent-elles et maintiennent-elles leurs engagements ?
  - o quels sont les apports de ces démarches plusieurs années après leur mise en œuvre ?
  - o quelles sont les leçons à tirer ?

La séance du 21 avril s'est construite afin de répondre au mieux à ces diverses interrogations.

8h45 - 9h00

9h00 - 9h15

9h15 - 10h15

10h15 - 10h45

10h45 - 11h00

11h00 - 11h15

11h15 - 12h30

12h30 - 13h00

13h00

## Accueil des participants

### Introduction

*Michel Reppelin*, Vice-président du Grand Lyon, chargé du Club pour le développement durable

Déroulement de la séance, *Christine Malé*, Mission Coordination Territoriale

### Présentation de la Stratégie Nationale de Développement durable 2010-2013 : quelle articulation avec les projets des collectivités ?

#### Le référentiel national d'évaluation des projets territoriaux de développement durable et Agenda 21

#### Mise en place des Agendas 21 en France et en Rhône Alpes

Intervention :

Pour le Commissariat Général au Développement Durable

Ministère de l'Ecologie, du Logement et du Développement Durable :

- *Nicole Jensen*, Chef du bureau de la Stratégie Nationale de Développement Durable
- *Magali Bardou*, Bureau des territoires

Pour la DREAL Rhône Alpes :

- *Bernadette Fournier*, Service Développement Durable, Grenelle, Partenariats, Pôle Piliers économique et social, et partenariats

### Echanges avec la salle

### Pause

### Présentation de la synthèse de la veille territoriale : fiches communales réalisées en 2010 identifiant les pratiques développement durable

*Corinne Blanchet*, ABCD-Durable

### Regards croisés sur les difficultés et les apports des démarches d'Agenda 21 : débat avec les intervenants de la matinée autour de témoignages de collectivités avancées en matière d'Agenda 21 :

« Après plusieurs années de vie de votre agenda 21, quels apports ont eu ces démarches globales sur votre territoire communal et vos pratiques, quelles difficultés persistent ? »

« Après plusieurs années de vie de votre agenda 21, quels apports ont eu ces démarches globales sur votre territoire communal et vos pratiques, quelles difficultés persistent ? »

Intervention :

- **L'Agenda 21 de Rillieux-la -Pape** : les conclusions tirées du processus d'évaluation participative de l'Agenda 21 (*Marion Athiel*, Chargée de mission Agenda 21)

Témoignages :

- **L'Agenda 21 de Saint-Fons** (*David Leyval*, Directeur général adjoint)
- **L'Agenda 21 de Saint-Priest** (*Corinne Dubos*, Adjointe au développement durable et *François Zanette*, Chargé de mission Agenda 21)
- **L'Agenda 21 de Dardilly** (*Frédéric Brocard*, Directeur général des services)
- **L'Agenda 21 de Sainte-Foy-lès-Lyon** (*Audrey Delahaye*, Chargée de Mission Agenda 21)

### Echanges

### Evaluation, conclusions des vice-présidents